LFI J. CHARCOT El Jadida , le 09/02/2024

Compte rendu du Conseil d'Etablissement extraordinaire du 08/02/2024

	Nom des titulaires	Présent	Absent	Excusé	**Remplacé par**
		Mettre une croix dans la colonne concernée			
Représentants de l'administration, poste diplomatique, siège MLF/Osui (6)					
-Directeur général et par délégation le Chef d'établissement, Président	Jean Marc MERRIAUX- par délégation, Patrice VALETY	X	--------	--------	----------
- Directrice primaire	Elise GUIGA VAGOST	X	--------	--------	----------
- Gestionnaire	Fatima EL BERRI	X	--------	--------	----------
- C.P.E	Faouzi ZOUGGARH	x	--------	--------	----------
- DAF de l'OSUI	Julien CAILLEAU	--------	----x--	----x---	----------
-Conseiller Culturel/SCAC	Bruno ELDIN	--------	---x------	---x----	----------
Représentants élus des usagers :					
- Parents d'élèves (4)	Ahmed MADIH	----x-----	--------	--------	----------
	Badre TNACHERI OUAZZANI	----x-----	---------	--------	----------
	Rachid BRAHMI	--x--------	---------	--------	----------
	Sanaa IBNZIDOUN	----X-----	--------	--------	----------
- Elèves (2)	Rania MEQOR- TA	---------	--x------	--------	----------
	Abdallah ASNENY-TB	--------	---x-----	--------	----------
Représentants élus des personnels :					
- Enseignants et d'Education (5)	Corinne NADIR	-----x---	--------	--------	----------
	Catherine KHAMLICHE	-----x-	--------	--------	----------
	Hind MERZAQ	----x-----	--------	--------	----------
	Alice GIBAUD	----x----	--------	-------	----------
	Justine FABBIO	-----x---	--------	--------	----------
- Administratifs, Sociaux, de Santé, Ouvriers et de Service (1)	Adil HATIMI	---------	-----x---	--------	----------
Personnalités invitées par le chef d'établissement avec voix consultative	MONSIEUR Consul général (ou son représentant)	-------	-----X---	-----X--	----------
	Bouchra LAGZOULI-DAF adjointe	------	----x----	----x --	----------
	VICE PRESIDENT CVL YOUBEL Karim (Terminale A)	---------	------x---	--- ---	----------

Le quorum est à 10 votants.
Il y a 13 présents dont 13 votants à l'ouverture de la séance. Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent avoir lieu.

L'ordre du jour unique :

Horaires scolaires durant la période de Ramadan.

SECRETAIRE DE SEANCE

Le secrétariat est assuré par les représentants de l'administration.
Le quorum est atteint. Monsieur le Proviseur ouvre donc la séance à 18h10.

Vérification de la liste d'émargement par monsieur Zouggarh.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité

II. HORAIRES SCOLAIRES DURANT LA PERIODE RAMADAN

Le proviseur présente les deux options d'organisations qui ont été communiquée en amont.

Version 1 :
Les horaires des élèves sont les suivants (réduction des séquences d'enseignement à 50mn pour tous les cours) :

8h30-9h20 M1 *(accueil à partir de 8h20 pour les maternelles)*	9h20-10h10 M2	10h10-10h25 récréation *(10h10-10h40 pour les maternelles)*	10h25-11h15 M3	11h15-12h05 M4
12h40-13h30 S1	13h30-14h20 S2	14h20-14h30 récréation	*14h30-15h20* *S3*	*15h20-16h10* *S4*

Pour les classes de maternelle et CP : horaires de 8h30 à 12h05 et de 12h40 à 14h20 (du lundi au jeudi) et de 8h30 à 12h05 (le vendredi).
Pour les classes du CE1 au CM2 : horaires de 8h30 à 12h05 et de 12h40 à 14h20 (mercredi compris).
Pour les classes de collège et lycée : horaires de 8h30 à 12h05 et de 12h40 à 16h10 maximum (mercredi compris) et samedi de 8h30 à 12h05 pour les classes de terminale.

Ou

Version2
Les horaires des élèves sont les suivants (réduction des séquences d'enseignement à 50mn pour tous les cours) :

9h00-9h50 M1 *(accueil à partir de 8h50 pour les maternelles)*	9h50-10h40 M2	10h40-10h55 récréation *(10h40-11h10 pour les maternelles)*	10h55-11h45 M3	11h45-12h35 M4
13h10-14h00 S1	14h00-14h50 S2	14h50-15h00 récréation	*15h00-15h50* *S3*	*15h50-16h40* *S4*

Pour les classes de maternelle et CP : horaires de 9h00 à 12h35 et de 13h10 à 14h50 (du lundi au jeudi) et de 9h00 à 12h35 (le vendredi).

Pour les classes du CE1 au CM2 : horaires de 9h00 à 12h35 et de 13h10 à 14h50 (mercredi compris).
Pour les classes de collège et lycée : horaires de 9h00 à 12h35 et de 13h10 à 16h40 maximum (mercredi compris) et samedi de 8h30 à 12h05 pour les classes de terminale.

Ces organisations nécessitent l'engagement de toute la communauté scolaire, en particulier de l'équipe du secondaire qui prendra en charge la surveillance du primaire durant la pause méridienne.
Cela respecte les horaires obligatoires de l'homologation.
Des séquences de matières à examens seront ajoutées pour les classes concernées.

Dialogues :
-les APE déclarent que leurs enquêtes respectives donnent un souhait très large pour la version 2.
-L'enquête auprès de l'équipe du primaire donne de même un souhait à 90% de la version 2.
-L'enquête auprès de l'équipe du secondaire donne un souhait à 68% de la version 2.
-L'enquête auprès du CVC et CVL donne un partage équilibré.

Vote pour le choix d'organisation scolaire pendant la période de ramadan :.
Version 1 : 0 Abstention : 0 Version 2 : 13
La version 2 est acceptée à l'unanimité

Remarque après le vote :
-Faire attention aux risques d'accident durant la courte pause méridienne, les enfants étant agités.
-Le proviseur soumet notre projet au SCAC pour accord définitif.

L'ordre du jour est traité, le proviseur remercie chaleureusement tous les membres du Conseil d'Etablissement pour leur engagement bénévole et la très bonne tenue des dialogues.

La séance est levée à 18H30.

La secrétaire de séance,

Elise GUIGA VAGOST
Directrice

Le président,

Patrice VALETY
Proviseur